Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260611-B_2026_32-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

BUREAU COMMUNAUTAIRE
11 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS.

Etaient présents : Christophe MARTINS, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Nadège COULON-TRARI, Chrystèle BERTRAND, Fabienne BONDON, Yannick FOUVILLE, Delphine DAVID, Thierry TILLARD, Anne-Sophie PATRU, Bruno DUTEIL

Etait excusé : Jean-Claude DENIS

La séance est ouverte à 20h30

Secrétaire de séance : Régine LEFEUVRE

ENVIRONNEMENT : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A BRUDED

N° Délibération B/2026/32

EXPOSE DES MOTIFS

L'association BRUDED est née en 2005, sous l'impulsion d'une poignée de petites communes rurales bretonnes fortement engagées dans des projets d'urbanisme durable. Ces pionnières ont décidé de mutualiser leurs réflexions et leurs moyens au sein d'un réseau solidaire d'échanges d'expériences et de réalisations de développement durable. Ce sont « des élus qui parlent aux élus ». En 2017, le réseau s'ouvrait plus largement aux intercommunalités. L'association compte aujourd'hui plus de 270 collectivités de Bretagne et Loire-Atlantique.

L'objectif de cette association est de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

Montfort Communauté a la possibilité :

- D'adhérer pour la durée du mandat 2026-2032. La communauté de communes recevra une facture chaque année du montant de sa cotisation annuelle. En cas d'annulation de l'adhésion pendant la durée du mandat, le conseil communautaire devra informer BRUDED avant le 31 mars de l'année en cours.
- D'adhérer pour l'année en cours seulement, recevra une facture pour l'année en cours du montant de sa cotisation annuelle. Elle recevra un bulletin d'adhésion l'année suivante, et devra procéder une nouvelle fois à un vote en Bureau communautaire.

Delphine DAVID propose de renouveler l'adhésion à l'association : la cotisation pour l'adhésion à l'association est de 0,20 € par habitant par an plafonnée à 8 000 € soit 5 443.40€ pour l'année 2026 (27 217 hab. selon la DGF 2026).

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260611-B_2026_32-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Il est proposé de désigner les représentants suivants :

- Représentante Titulaire : Delphine DAVID
- Représentants techniques : Comité de direction et service environnement selon les besoins

VISAS ET CONSIDERANTS

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CC/2023/22 du Conseil Communautaire de Montfort Communauté en date du 02 mars 2023 relative à l'approbation du PCAET par le Conseil Communautaire ;
VU la délibération du Conseil Communautaire n° CC/2023/86 en date du 22 juin 2023 relative à l''adhésion à l'association BRUDED pour l'EPCI Montfort Communauté ;
VU les statuts de Montfort Communauté ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- approuve le renouvellement de l'adhésion à l'association BRUDED dans les conditions définies ci-dessus ;
- autorise le renouvellement de l'adhésion à l'association BRUDED dans les conditions définies ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

